# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 10 septembre 2024

Présents: Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Isabelle PORRO, Mme Marie-France SEGARD, M. Sébastien LOUBES, Mme COMBES Romane, Mme Audrey HARTMANN

### Procurations:

M Adrien MARROU à M Sébastien LOUBES M. Daniel VENOUX. à Mme Isabelle PORRO Mme Estelle DELPON à , M. Guy FREBY

#### ORDRE DU JOUR:

Approbation du dernier conseil municipal Désignation du secrétaire

## Sujets à délibérer :

1 PLUIH - PADD : Principes urbanistiques

2 CLECT : Validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges

transférées de l'agglo Foix Varilhes

3 Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

Programmation de la réunion.

4 Adressage les principes.

5 Acceptation de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes locales « PAYFIP »

# Sujets à information :

- 1 Inauguration du 17 octobre et fin de l'opération « Réhabilitation de l'école de St Pierre de Dessus en maison de la Barguillère, salle multi-activités »
- 2 Rappel du 11 novembre :présence des élus.
- 3 Gestion des lieux par convention : « ménage-entretien » avec les associations et le comité de quartier..
- 4 Retour SDE09 demande de subvention.

### Questions diverses.

Approbation du dernier conseil municipal Approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance: .M Patrick VOISIN Approuvé à l'unanimité

### **Délibérations**

Madame le maire demande d'intégrer 3 délibérations supplémentaires à l'ordre du jour, s'agissant de dossiers déjà approuvés sur le principe en conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Suite à des changements de numérotation de parcelle cadastrale, de nouvelles délibérations annulent et remplacent celles concernant l'échange de terrains prises lors du précédent conseil municipal.

La première délibération concerne l'échange avec monsieur Moléra, la deuxième concerne l'échange avec monsieur Guilbaud.

La troisième délibération attribue une subvention de 250 euros pour le Trail du Picou. Sur le principe cette subvention avait déjà été accordée, mais non attribuée en attente de la mise en œuvre effective de cet événement.

Ces 3 délibérations sont adoptées à l'unanimité

## Sujets à délibérer :

1 Où en sommes nous en ce qui concerne le Plan Local Urbanisme Intercommunal et de l'habitat

A la suite du Diagnostic territorial, le type de développement souhaité a fait l'objet de nombreux débats, avec la participation des maires de l'agglomération. Un des objectifs étant de préserver et de valoriser la richesse et la diversité patrimoniale de l'agglomération.

Le Projet d'Aménagement et de Développement a été alimenté par les travaux sur le diagnostic et ses enjeux, les visites terrains (juin 2022), des Séminaire et ateliers (septembre 2022). Il s'est appuyé également sur la connaissance des projets du territoire et le code de l'urbanisme.

Il s'agit maintenant de valider le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui permet de définir une politique à moyen et long terme pour assurer la cohérence et la bonne gestion du territoire concerné. Des objectifs chiffrés de « modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » ont été définis.

Le PADD a été présenté à la conférence intercommunale des maires le 19 juin pour valider les évolutions proposées, les orientations générales et le contenu du PADD. Ainsi au niveau de l'agglomération entre 2025 et 2035 il est fixé le maximum de consommation d'espace naturel à 66 hectares, permettant d'accueillir environ 1270 nouveaux habitants.

Cet objectif sera décliné par la suite au sein de chaque commune.

Délibération adoptée avec 10 voix pour et une abstention

2 .Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'agglo Foix Varilhes porte sur les compensations financières dues à l'agglo, en particulier liées au transfert de charges concernant le pluvial. Le contenu du rapport est validé.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 Programmation de la réunion de la commission communale le mardi 22 octobre à 17 heures. La président, madame le maire, et les six commissaires examineront les biens sans maître et vacants. Guy Freby, Patrick Voisin, Isabelle Porro, Daniel Venoux, Christine Teulière sont nommés commissaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le dossier concernant la mise à jour de l'adressage de la commune, en relation avec la poste progresse. C'est une obligation légale pour permettre une distribution fiable du courrier, et un accès sans ambigüité des différents services aux particuliers.

Une première étape consiste à valider la liste des voies de la commune qui est examinée en séance

Délibération adoptée à l'unanimité

5

Acceptation de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes locales « PAYFIP » C'est un moyen de paiement souple et sécurisé qui sera utile.

Délibération adoptée à l'unanimité

## Sujets à information :

- 1 L'inauguration de la maison de la Barguillère aura lieu le 17 octobre à partir de 11 heures en présence du préfet, des artisans et du conseil municipal. Le samedi 19 octobre les habitants seront conviés à découvrir le bâtiment rénové.
- 2 La présence des élus est importante pour la commémoration du 11 novembre
- 3 Pour l'entretien de la maison de la Barguillère une convention sera établie entre la mairie et les associations ou comité de quartier organisé avec un élu responsable.
- 4 La subvention demandée auprès du SDE n'a pas été accordée, s'agissant d'un simple achat de matériel.

#### Questions diverses.

Informations concernant le SMECTOM:

# Tarification incitative:

Une réunion d'information des maires et délégués aura lieu le 16 septembre pour l'agglomération Foix Varilhes.

Des informations seront fournies dans le prochain Echo de St Pierre

Rappel Kiosque à broyat :

Deux fois par an le SMECTOM met en place un Kiosque à broyat sur la commune. Le kiosque sera ouvert du 13 novembre au 24 novembre Si les besoins sont plus importants les particuliers peuvent emprunter gratuitement le broyeur au SMECTOM. Une formation d'une heure est dans ce cas nécessaire.

Madame le Maire lève la séance à 19h20.

Le secrétaire de séance

//oinu

Patrick Voising

Vérorique Rumeau

Le maire